

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)
10660

Version / révision 9.02
Remplace la version 9.01***

Date de révision 27-mars-2023
Date d'émission 27-mars-2023

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification de la substance ou de la préparation

TCD alcohol DM (packed)

Nom Chimique Tricyclodécanediméthanol / Octahydro-4,7-méthano-1H-indènediméthanol
No.-CAS 26896-48-0 / 26160-83-8
N°CE 248-096-5 / 247-488-3
Numéro d'enregistrement (REACH) 01-2119615403-50

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Préparation
produit de nettoyage
Intermédiaire
polymérisation
substances chimiques de laboratoire
Utilisations déconseillées aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise **OQ Chemicals GmbH**
Rheinpromenade 4A
D-40789 Monheim
Germany

Informations sur le produit Product Stewardship
FAX: +49 (0)208 693 2053
email: sc.psq@oq.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence +44 (0) 1235 239 670 (UK)
accessible 24/7
Nationale téléphone en cas d'urgence Tox Info Suisse
145
accessible 24/7

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Cette substance est classée et étiquetée (CLP) selon la directive 1272/2008/CE et ses amendements

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2, H319

Indications complémentaires

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)
10660

Version / révision

9.02

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Marquage selon la directive 1272/2008/CE avec compléments (CLP).

Symboles de danger



Mot d'avertissement

Attention

Déclarations de risque

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Consignes de sécurité

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337 + P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Aucun à notre connaissance

Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

Évaluations des perturbateurs endocriniens

La substance ne figure pas sur la liste des substances candidates conformément à l'art. 59(1) de REACH. La substance n'a pas été évaluée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux règlements 2017/2100/UE ou 2018/605/UE.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom Chimique	No.-CAS	REACH-No	1272/2008/EC	Concentration (%)
Tricyclodécanediméthanol	26896-48-0	01-2119615403-50	Eye Irrit. 2; H319	> 97

Remarques

CAS 26896-48-0 ricyclodécanediméthanol

CAS 26160-83-8 Octahydro-4,7-méthano-1H-indènediméthanol.

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)
10660

Version / révision

9.02

Inhalation

Garder tranquille. Bien aérer. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

Peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

Yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.

Ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes principaux

Aucun à notre connaissance.

Risque particulier

irritation pulmonaire.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils généraux

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Le secouriste doit se protéger.

Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion, irriguer l'estomac en utilisant en plus du charbon actif.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les émanations gazeuses dangereuses produites par la combustion incomplète peuvent être constituées par:

monoxyde de carbone (CO)

dioxyde de carbone (CO₂)

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

L'équipement du pompier doit comprendre un appareil respiratoire autonome et un équipement anti-feu complet approuvés par le NIOSH ou conformes à la norme EN 133).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)
10660

Version / révision

9.02

Mesures de lutte contre l'incendie

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Endiguer et collecter l'eau d'extinction. Éloigner les personnes du feu et rester dans le vent.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence: Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Pour le personnel de sauvetage : voir Equipement de protection individuelle au chapitre 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Ne pas déverser le produit dans l'environnement aquatique sans prétraitement (installation avec traitement biologique).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Stopper le flux de matière (si c'est possible sans danger) en prenant les mesures de sécurité nécessaires. Recueillir la matière répandue si possible.

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Si le liquide a été renversé en grande quantité nettoyer rapidement en écopant ou en aspirant. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

D'autres informations peuvent être contenues dans les scénarios d'exposition correspondants en annexe de cette fiche de données de sécurité.

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Remarques concernant la protection de l'environnement

Voir chapitre 8 : Limitation et surveillance de l'exposition environnementale.

Produits incompatibles

oxydants forts

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)
10660

Version / révision

9.02

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Si un feu se déclare au voisinage du produit, refroidir d'urgence les récipients par vaporisation d'eau. Mettre à terre et relier les conteneurs lors de transvasements.

Mesures techniques/Conditions de stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Classe de température

T3

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Préparation

produit de nettoyage

Intermédiaire

polymérisation

substances chimiques de laboratoire

Vous trouverez des informations relatives aux champs d'application particuliers en annexe de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Union Européenne

Pas de limites d'exposition établies

Suisse limites d'exposition

Pas de limites d'exposition établies.

DNEL & PNEC

Tricyclodécanediméthanol, CAS: 26896-48-0

Travailleurs

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation

DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation

DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation

DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau

DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau

DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau

DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau

pas de danger identifié

pas de danger identifié

Danger inconnu (pas d'autres informations nécessaires)

pas de danger identifié

pas de danger identifié

pas de danger identifié

Danger inconnu (pas d'autres informations nécessaires)

pas de danger identifié

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)
10660

Version / révision

9.02

DN(M)EL - effets locaux - yeux

Danger faible

Population

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation

pas de danger identifié

DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation

pas de danger identifié

DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation

Danger inconnu (pas d'autres informations nécessaires)

DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation

pas de danger identifié

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau

pas de danger identifié

DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau

pas de danger identifié

DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau

Danger inconnu (pas d'autres informations nécessaires)

DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau

pas de danger identifié

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - oral

pas de danger identifié

DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - oral

pas de danger identifié

DN(M)EL - effets locaux - yeux

Danger faible

Environnement

PNEC eau - eau douce

100,3 µg/l

PNEC eau - eau salée

10,03 µg/l

PNEC eau - dégagement temporaire

1,003 mg/l

PNEC STP

44 mg/l

PNEC sédiments - eau douce

529,68 µg/kg dw

PNEC sédiments - eau salée

52,97 mg/kg dw

PNEC Air

pas de danger identifié

PNEC sols

47 µg/kg dw

Empoisonnement indirect

pas de potentiel de bioaccumulation

8.2. Contrôles de l'exposition

Différences par rapport aux conditions de contrôle standard (REACH)

Non applicable.

Dispositifs techniques de commande adaptés

L'aspiration diffuse et la réduction de l'air sont souvent insuffisants pour limiter l'exposition des employés. En général, une aspiration locale est préférable. Utilisez des appareils antidéflagrants (p. ex. ventilateurs, interrupteurs et terre) dans des systèmes mécaniques de ventilation.

Équipement de protection individuelle

Pratiques générales d'hygiène industrielle

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Protection des yeux

lunettes de sécurité à protection intégrale. En plus des lunettes protectrices, porter un masque facial s'il y a un

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)
10660

Version / révision

9.02

risque de projection sur le visage.
L'équipement doit être conforme à EN 166

Protection des mains

Porter des gants de protection. Les recommandations sont énumérées ci-dessous. D'autres matières de protection peuvent être utilisées en fonction de la situation si des informations suffisantes concernant la dégradation et l'infiltration sont disponibles. Si d'autres produits chimiques sont utilisés conjointement avec.

Matière appropriée	caoutchouc nitrile
Substance de référence	Di-(2-ethylhexyl)-phthalate
Évaluation	selon EN 374: niveau 6
Épaisseur du gant	env 0,55 mm
Temps de pénétration	> 480 min

Matière appropriée	chlorure de polyvinyle
Substance de référence	Di-(2-ethylhexyl)-phthalate
Évaluation	L'information donnée est basée sur des expériences pratiques
Épaisseur du gant	env 0.8 mm

Protection de la peau et du corps

vêtements étanches. Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Si possible, utiliser des appareillages fermés. Lorsque le dégagement de produit ne peut être évité, celui-ci doit être aspiré au point de sortie. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. En cas de dégagement de grandes quantités de produit dans l'atmosphère ou d'infiltration dans les cours d'eau, le sol ou les canalisations, contacter les autorités compétentes.

Conseils supplémentaires

Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>. Vous trouverez des informations relatives aux restrictions de dissémination particulières en annexe de cette fiche de données de sécurité.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Très visqueux
Couleur	incolore
Odeur	douce
Seuil olfactif	donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	18 °C (Point d'écoulement)
Méthode	DIN ISO 3016
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	334,5 °C @ 1013 hPa
Méthode	OECD 103
Inflammabilité	Même si le produit n'est pas classé comme inflammable, il peut prendre feu ou être enflamé.
Limite inférieure d'explosivité	donnée non disponible
Limite supérieure d'explosivité	donnée non disponible
Point d'éclair	191 °C @ 1013 hPa
Méthode	ISO 2719

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)
10660

Version / révision

9.02

Température d'auto-inflammabilité	270 °C @ 1013 hPa				
Méthode	EU A.15				
Température de décomposition	donnée non disponible				
pH	neutre				
Viscosité cinématique	46302 mm ² /s @ 40 °C 12411971 mm ² /s @ 20 °C				
Méthode	OECD 114				
Solubilité	11 g/l @ 20 °C, dans l'eau, OECD 105				
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	1,2 - 2,1 (mesuré) OECD 117				
Pression de vapeur					
Valeurs [hPa]	Values [kPa]	Values [atm]	@ °C	@ °F	Méthode
< 1	< 0,1	< 0,001	20	68	
Densité et/ou densité relative					
Valeurs	@ °C	@ °F			Méthode
1,136	20	68			DIN 51757
Densité de vapeur relative	donnée non disponible				
Caractéristiques des particules	Non applicable				

9.2. Autres informations

Dangers d'explosion	Ne s'applique pas étant donné que la substance n'est pas explosive et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants
Propriétés comburantes	Ne s'applique pas étant donné que la substance n'a pas d'effet oxydant et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants
Poids moléculaire	196,28
Formule moléculaire	C ₁₂ H ₂₀ O ₂
log K_{oc}	1,226 calculé
Indice de réfraction	1,520 @ 50 °C
Tension de surface	58,9 mN/m (1 g/l @ 20°C (68°F)), OECD 115
Vitesse d'évaporation	donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

La capacité de réaction du produit correspond à celle de la classe de substance, comme typiquement décrite dans les manuels d'instruction du domaine de la chimie organique.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Eviter tout contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes et les décharges statiques. Eviter toute source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)
10660

Version / révision

9.02

oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Voies d'exposition probables Contact avec la peau, Contact avec les yeux, Ingestion

Toxicité aiguë				
Tricyclodécanediméthanol (26896-48-0)				
Voies d'exposition	Point final	Valeurs	Espèce	Méthode
Oral(e)	LD50	2250 mg/kg	rat, femelle	OECD 401
Dermique	LD50	> 10000 mg/kg	rat, mâle/femelle	OECD 402

Tricyclodécanediméthanol, CAS: 26896-48-0

Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Toxicité aiguë par voie orale

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Pas de données sur la toxicité aiguë par inhalation disponibles

Irritation et corrosion				
Tricyclodécanediméthanol (26896-48-0)				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Résultat	Méthode	
Peau	lapin	Pas d'irritation de la peau	US Fed. Reg. 187	24h
Yeux	lapin	irritant	US Fed. Reg. 187	24h

Tricyclodécanediméthanol, CAS: 26896-48-0

Évaluation

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Irritation de la peau / Corrosion

Pas de données sur l'effet irritant des voies respiratoires disponibles

Sensibilisation				
Tricyclodécanediméthanol (26896-48-0)				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Évaluation	Méthode	
Peau	cochon d'Inde	non sensibilisé	OECD 406	in vivo

Tricyclodécanediméthanol, CAS: 26896-48-0

Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Sensibilisation cutanée

Il n'existe pas de données sur la sensibilisation des voies respiratoires

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée				
Tricyclodécanediméthanol (26896-48-0)				
Type	Dose	Espèce	Méthode	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)
10660

Version / révision

9.02

Toxicité subaiguë	NOAEL: 600 mg/kg/d (28d)	rat, mâle/femelle	OECD 422	Oral(e)
Toxicité subchronique	NOAEL: 1000 mg/kg/d (90d)	rat, mâle/femelle	OECD 408	Oral(e)

Tricyclodécanediméthanol, CAS: 26896-48-0

Évaluation

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :
STOT RE

Cancérogénicité, Mutagénicité, Toxicité reproductrice					
Tricyclodécanediméthanol (26896-48-0)					
Type	Dose	Espèce	Évaluation	Méthode	
Mutagénicité		Cellules CHO (ovaire de hamster chinois)	négatif	OECD 473 (aberration chromosomique)	Étude in vitro
Mutagénicité		Cellules CHO (ovaire de hamster chinois)	négatif	OECD 476 (Mammalian Gene Mutation)	Étude in vitro
Mutagénicité		Salmonella typhimurium	négatif	OECD 471 (Ames)	Étude in vitro
Toxicité reproductrice	NOAEL 600 mg/kg/d	rat, parental		OECD 422, Oral	É
Toxicité reproductrice	NOAEL 600 mg/kg/d	Rat, 1ere génération, mâle/femelle		OECD 422, Oral	É
Toxicité pour le développement	NOAEL 600 mg/kg/d	rat, parental		OECD 422, Oral	É
Toxicité pour le développement	NOAEL 600 mg/kg/d	Rat, 1ere génération, mâle/femelle		OECD 422, Oral	É
Toxicité pour le développement	NOAEL 500 mg/kg/d	rat		OECD 414, Orale	Toxicité maternelle
Toxicité pour le développement	NOAEL 1000 mg/kg/d	rat		OECD 414, Orale	Toxicité pour le développement

Tricyclodécanediméthanol, CAS: 26896-48-0

CMR Classification

Les données disponibles sur les propriétés CMR figurent dans le tableau ci-dessus. Elles ne justifient pas de classification dans la catégorie 1A ou 1B

Évaluation

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité

Lorsqu'il n'y a pas de soupçon particulier, aucune étude oncologique n'est nécessaire

Tricyclodécanediméthanol, CAS: 26896-48-0

Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :
STOT SE

Toxicité systémique pour certains organes cibles - Expositions répétées

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :
STOT RE

Toxicité par aspiration

En raison de la viscosité, aucun danger d'aspiration ne résulte de ce produit

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)
10660

Version / révision

9.02

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

Note

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique			
Tricyclodécanediméthanol (26896-48-0)			
Espèce	Durée d'exposition	Dose	Méthode
Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	96h	LC50: 100,3 mg/l	OECD 203
Daphnia magna	48h	EC50: > 100 mg/l	OECD 202
Pseudokirchneriella subcapitata	72h	EC50: > 100 mg/l (Taux de croissance)	OECD 201
Boue activée (bactérie)	3 h	EC50: 2400 mg/l	OECD 209

Toxicité à long terme				
Tricyclodécanediméthanol (26896-48-0)				
Type	Espèce	Dose	Méthode	
Toxicité aquatique	Pseudokirchneriella subcapitata	NOEC: 100 mg/l	OECD 201	

Toxicité terrestre				
Tricyclodécanediméthanol (26896-48-0)				
Espèce	Durée d'exposition	Dose	Type	Méthode
Eisenia fetida / Eisenia andrej	28 d	LC50 : > 1000 mg/kg sol dw	Mortalité parentale	OECD 222
Eisenia fetida / Eisenia andrej	56 d	NOEC : 59 mg/kg sol dw	Reproduction	OECD 222
Eisenia fetida / Eisenia andrej	56 d	EC10 : 39 mg/kg sol dw	Reproduction	OECD 222
Microorganismes du sol	28 d	NOEC : 320 mg/kg sol dw	Transformation de l'azote	OECD 216

12.2. Persistance et dégradabilité

Tricyclodécanediméthanol, CAS: 26896-48-0

Biodégradation

0 % (28 d), Boue activée (domestique), inadapté, aérobique, OECD 301 B, Difficilement biodégradable.

Dégradation abiotique		
Tricyclodécanediméthanol (26896-48-0)		
Type	Résultat	Méthode
Hydrolyse	Non escomptée	
Photolyse	donnée non disponible	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)
10660

Version / révision

9.02

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Tricyclodécanediméthanol (26896-48-0)		
Type	Résultat	Méthode
log Pow	1,2 - 2,1	mesuré(e), OECD 117
BCF	5,866	calculé

12.4. Mobilité dans le sol

Tricyclodécanediméthanol (26896-48-0)		
Type	Résultat	Méthode
Adsorption/désorption	Koc: 16,81	calculé
Tension de surface	58,9 mN/m (1 g/l @ 20°C (68°F))	OECD 115
Répartition sur les compartiments environnementaux	donnée non disponible	

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Tricyclodécanediméthanol, CAS: 26896-48-0

Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

12.7. Autres effets néfastes

Tricyclodécanediméthanol, CAS: 26896-48-0

donnée non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Informations sur le produit

Éliminer sous l'observation des lois et réglementations concernant l'évacuation des déchets. Le choix de la procédure d'évacuation dépend de la composition du produit au moment de son évacuation, des réglementations locales et des possibilités d'évacuation.

Déchet dangereux conforme le Catalogue européen des déchets (EWC)

Emballages vides contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

SECTION 14: Informations relatives au transport

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)
10660

Version / révision

9.02

SECTION 14.1 - 14.6

ADR/RID

Marchandise non dangereuse

ADN

Marchandise non dangereuse

ICAO-TI / IATA-DGR

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation 1272/2008, Annexe VI

N'est pas listée

DI 2012/18/EU (Seveso III)

Catégorie non soumis(e)

DI 1999/13/EC (VOC Guideline)

Nom Chimique	Statut
Tricyclodécanediméthanol CAS: 26896-48-0	non soumis(e)

Inventaires internationales

Octahydro-4,7-methano-1H-indenedimethanol, CAS: 26160-83-8

DSL (CA)
IECSC (CN)
EC-No. 2474883 (EU)
ENCS (4)-641 (JP)
ISHL (4)-641 (JP)
PICCS (PH)
TCSI (TW)

Tricyclodécanediméthanol, CAS: 26896-48-0

AICS (AU)
DSL (CA)
IECSC (CN)
EC-No. 2480965 (EU)
ENCS (4)-641 (JP)
ISHL (4)-641 (JP)
KECI 2001-3-1986 (KR)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)
10660

Version / révision

9.02

PICCS (PH)
TSCA (US)
NZIoC-NZ with note
TCSI (TW)

Information sur les législations nationales La Suisse

Suisse Poison liste 1

non réglementé

Suisse composés organiques volatils (COV)

N'est pas listée

Ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM)

non réglementé

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim)

non réglementé

Pour obtenir des détails ou des informations supplémentaires, veuillez consulter le règlement d'original.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le rapport sur la sécurité chimique (Chemical Safety Report - CSR) a été établi. Voir scénarios d'exposition en annexe.

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases H mentionnées aux articles 2 et 3

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Abréviations

Une liste des termes et des abréviations se trouve sur le lien suivant :

http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information_requirements_r20_en.pdf

Conseils relatifs à la formation

Pour des premiers soins efficaces, un cours spécial / une formation sont nécessaires.

Sources des principales données utilisées dans la fiche de données

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur les données dont dispose OQ et sur les sources publiques considérées valides ou acceptables. L'absence d'éléments d'informations requis par OSHA, ANSI ou 1907/2006/EC indique que des informations en adéquation avec ces exigences sont disponibles.

Autres informations pour la présente fiche de sécurité

Les modifications de la version précédente sont indiquées par ***. Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local. Pour obtenir de plus amples informations, d'autres fiches sur la sécurité des matières et fiches techniques, veuillez consulter la page d'accueil de OQ (www.chemicals.oq.com).

Clause de non-responsabilité

Pour usage industriel uniquement. Les informations fournies ici correspondent à l'état actuel de nos connaissances, mais ne garantissent cependant pas être exhaustives. OQ Chemicals ne garantit pas la sécurité d'utilisation de ce produit dans les applications de nos clients ni en présence d'autres substances. L'utilisateur est le seul responsable de la détermination de l'aptitude de ce produit à l'utilisation correspondante et de sa conformité à toutes les normes de sécurité applicables ou nécessaires.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)
10660

Version / révision

9.02

Fin de la Fiche de Données de Sécurité

Annexe à la fiche de données de sécurité étendue (eFDS)

Identité du scénario d'exposition

- 1 Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges
- 2 Utilisation dans des détergents
- 3 Utilisation dans des détergents
- 4 Utilisation dans des détergents
- 5 Utilisation comme produit intermédiaire ou dans la polymérisation
- 6 Intervention en laboratoires
- 7 Intervention en laboratoires

Numéro du ES 1

court titre du scénario d'exposition

Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges

liste des descripteurs d'utilisation

Domaines d'application

SU10: Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposit

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations* et d'articles (contacts multiples et/ou im-portants)

PROC8a: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC2: Formulation de préparations (mélanges) (mélanges)

Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

préparation emballage et conditionnement de la substance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance et des travaux de laboratoire annexes

Autres explications

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)
10660

Version / révision

9.02

Utilisation industrielle

Évaluation des risques pour la santé humaine:

Pour les concentrations en-dessous de 10 %, si le mélange concernant la substance est classé comme non dangereux ; pas de RMM / OCs à observer

Scénarios contributeurs

Numéro du scénario contributeur

1

Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 2

autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.2 Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC] Les facteurs de libération de la (Sp)ERC ont été modifiés

Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 1.1 to

montant annuel par site: 11 to

La partie du tonnage régional utilisée localement: 1

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m³/d

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 1%

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 0.15%

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0.01%

Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m³/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 0,228

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

aucun(e)

Conditions et mesures pour une revalorisation externe des déchets

aucun(e)

Numéro du scénario contributeur

2

Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 14, PROC 15

autre spécification

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

Propriétés du produit

Comprend les taux de la substance dans le produit : ≥ 10 %

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence et durée d'utilisation 8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

DE manquant

Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Formation des collaborateurs sur les procédés éprouvés

Bon standard d'hygiène personnelle

Minimiser les manipulations manuelles

Garantir par le design du processus que les projections et les renversements seront évités.

Éviter le contact avec les outils et les objets contaminés

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

recouvrir intégralement la peau avec un matériau de protection léger adapté. porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)
10660

Version / révision

9.02

Estimation de l'exposition et référence de la source

Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.082 mg/l; RCR: 0.821
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.435 mg/kg dw; RCR: 0.821
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.008 mg/l; RCR: 0.821
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.043 mg/kg dw; RCR: < 0.01
Sols agricoles	PEC: 0.008 mg/kg dw; RCR: 0.176
Station d'épuration	PEC: 0.82 mg/l; RCR: 0.019

Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue.

ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES

L'utilisation des facteurs de libération permet à l'utilisateur en aval de vérifier au cours d'une première approche si la combinaison des conditions de production locales concorde avec les quantités libérées décrites dans ce scénario d'exposition. (calcul M(site) [voir quantité utilisée, scénario de contribution 1] x facteur de libération [incluant les conditions techniques et les mesures pour éviter les libérations])

Utilisations associées :

Lorsque des applications du consommateur final coïncident avec le présent scénario d'exposition, veuillez contacter OQ

Numéro du ES 2

court titre du scénario d'exposition

Utilisation dans des détergents

liste des descripteurs d'utilisation

Domaines d'application

SU22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pou-vant présenter des possibilités d'exposit

PROC8a: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC8a: Large utilisation en intérieur d'auxiliaires de traitement en systèmes ouverts

Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)
10660

Version / révision

9.02

Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris les transferts de l'entrepôt et coulée/déchargement des fûts ou des conteneurs. expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel), nettoyage et maintenance annexes de l'équipement.

Autres explications

Usage professionnel

Évaluation des risques pour la santé humaine:

Pour les concentrations en-dessous de 10 %, si le mélange concernant la substance est classé comme non dangereux ; pas de RMM / OCs à observer

Scénarios contributeurs

Numéro du scénario contributeur

1

Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 8a

autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.2.

Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

quantités utilisées

Largeur journalière utilisation dispersive : 1.65E-6 to/d

quantités utilisées (EU): 3 to/a

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m³/d

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 100 %

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 100 %

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0%

Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m³/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 0.228

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

aucun(e)

Conditions et mesures pour une revalorisation externe des déchets

aucun(e)

Numéro du scénario contributeur

2

Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1, PROC 2, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 15

autre spécification

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

Propriétés du produit

Comprend les taux de la substance dans le produit : >=10 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

DE manquant

Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Formation des collaborateurs sur les procédés éprouvés

Bon standard d'hygiène personnelle

Minimiser les manipulations manuelles

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)
10660

Version / révision

9.02

Garantir par le design du processus que les projections et les renversements seront évités.

Éviter le contact avec les outils et les objets contaminés

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés. recouvrir intégralement la peau avec un matériau de protection léger adapté.

Estimation de l'exposition et référence de la source

Environnement

Environnement PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 1,11E-4 mg/l; RCR: < 0,01
Eau douce (sédiment)	PEC: 5.86E-4 mg/kg dw; RCR: < 0.01
Eau de mer (de surface)	PEC: 1.114E-5 mg/l; RCR: < 0.01
Eau de mer (sédiment)	PEC: 5.881E-5 mg/kg dw; RCR: < 0.01
Sols agricoles	PEC: 9.464E-6 mg/kg dw; RCR: < 0.01
Station d'épuration	PEC: 8.231E-4 mg/l; RCR: < 0.01

ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES

L'utilisation des facteurs de libération permet à l'utilisateur en aval de vérifier au cours d'une première approche si la combinaison des conditions de production locales concorde avec les quantités libérées décrites dans ce scénario d'exposition. (calcul M(site) [voir quantité utilisée, scénario de contribution 1] x facteur de libération [incluant les conditions techniques et les mesures pour éviter les libérations])

Utilisations associées :

Lorsque des applications du consommateur final coïncident avec le présent scénario d'exposition, veuillez contacter OQ

Numéro du ES 3

court titre du scénario d'exposition

Utilisation dans des détergents

liste des descripteurs d'utilisation

Domaines d'application

SU22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposit

PROC8a: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC11: Pulvérisation en dehors d'installationsindustrielles

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC8d: Large utilisation en extérieur d'auxiliaires de traitement en systèmes ouverts

Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)
10660

Version / révision

9.02

Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris les transferts de l'entrepôt et coulée/déchargement des fûts ou des conteneurs. expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel), nettoyage et maintenance annexes de l'équipement.

Autres explications

Usage professionnel

Évaluation des risques pour la santé humaine:

Pour les concentrations en-dessous de 10 %, si le mélange concernant la substance est classé comme non dangereux ; pas de RMM / OCs à observer

Numéro du scénario contribuant

1

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 8d

autre spécification

Outil logiciel utilisé : , Chesar 2.2.

Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

quantités utilisées

Largeur journalière utilisation dispersive : 1.65E-6 to/d

Taux utilisé localement du tonnage européen : 10%

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m³/d

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance d'une large application (seulement régional): 100 %

Part de libération dans les eaux usées en provenance d'une large application: 100 %

Part de libération dans le sol en provenance d'une large application (seulement régional): 20%

Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m³/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 0.228

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

aucun(e)

Conditions et mesures pour une revalorisation externe des déchets

aucun(e)

Numéro du scénario contribuant

2

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1, PROC 2, PROC 4, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 11, PROC 15

autre spécification

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

Propriétés du produit

Comprend les taux de la substance dans le produit : >=10 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

DE manquant

Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Formation des collaborateurs sur les procédés éprouvés

Bon standard d'hygiène personnelle

Minimiser les manipulations manuelles

Garantir par le design du processus que les projections et les renversements seront évités.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)
10660

Version / révision

9.02

Éviter le contact avec les outils et les objets contaminés

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés. recouvrir intégralement la peau avec un matériau de protection léger adapté.

Estimation de l'exposition et référence de la source

Environnement

Environnement PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 1.11E-4 mg/l; RCR: < 0.01
Eau douce (sédiment)	PEC: 5.86E-4 mg/kg dw; RCR: < 0.01
Eau de mer (de surface)	PEC: 1.114E-5 mg/l; RCR: < 0.01
Eau de mer (sédiment)	PEC: 5.881E-5 mg/kg dw; RCR: < 0.01
Sols agricoles	PEC: 9.464E-6 mg/kg dw; RCR: < 0.01
Station d'épuration	PEC: 8.231E-4 mg/l; RCR: < 0.01

ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES

L'utilisation des facteurs de libération permet à l'utilisateur en aval de vérifier au cours d'une première approche si la combinaison des conditions de production locales concorde avec les quantités libérées décrites dans ce scénario d'exposition. (calcul M(site) [voir quantité utilisée, scénario de contribution 1] x facteur de libération [incluant les conditions techniques et les mesures pour éviter les libérations])

Utilisations associées :

Lorsque des applications du consommateur final coïncident avec le présent scénario d'exposition, veuillez contacter OQ

Numéro du ES 4

court titre du scénario d'exposition

Utilisation dans des détergents

liste des descripteurs d'utilisation

Domaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations* et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)
10660

Version / révision

9.02

Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Comprend l'utilisation en tant que composante de produits de nettoyage y compris les transferts de l'entrepôt et coulée/déchargement des fûts ou des conteneurs. expositions durant le mélange/la dilution pendant la phase de préparation et pendant le nettoyage (y compris pulvérisation, brossage, trempage et essuyage, automatique ou manuel), nettoyage et maintenance annexes de l'équipement.

Autres explications

Utilisation industrielle

Évaluation des risques pour la santé humaine:

Pour les concentrations en-dessous de 10 %, si le mélange concernant la substance est classé comme non dangereux ; pas de RMM / OCs à observer

Scénarios contributants

Numéro du scénario contribuant

1

Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 4

autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.2, Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC], Les facteurs de libération de la (Sp)ERC ont été modifiés.

Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 0.15 to

montant annuel par site: 3 to

La partie du tonnage régional utilisée localement: 1

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m³/d

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 100 %

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 1.1 %

Part de libération dans le sol en provenance du process: 5%

Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / desstations d'épuration communales (m³/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 2000 3

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

aucun(e)

Conditions et mesures pour une revalorisation externe des déchets

aucun(e)

Numéro du scénario contribuant

2

Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1, PROC 2, PROC 5, PROC 7, PROC 8a, PROC 8b, PROC 10, PROC 13, PROC 15

autre spécification

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

Propriétés du produit

Comprend les taux de la substance dans le produit : >=10 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)
10660

Version / révision

9.02

DE manquant

Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Formation des collaborateurs sur les procédés éprouvés

Bon standard d'hygiène personnelle

Minimiser les manipulations manuelles

Garantir par le design du processus que les projections et les renversements seront évités.

Éviter le contact avec les outils et les objets contaminés

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés. recouvrir intégralement la peau avec un matériau de protection léger adapté.

Estimation de l'exposition et référence de la source

Environnement

Environnement PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.082 mg/l; RCR: 0.821
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.435 mg/kg dw; RCR: 0.821
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.008 mg/l; RCR: 0.821
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.043 mg/kg dw; RCR: < 0.01
Sols agricoles	PEC: 0.01 mg/kg dw; RCR: 0.223
Station d'épuration	PEC: 0.823 mg/l; RCR: 0.019

ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES

L'utilisation des facteurs de libération permet à l'utilisateur en aval de vérifier au cours d'une première approche si la combinaison des conditions de production locales concorde avec les quantités libérées décrites dans ce scénario d'exposition. (calcul M(site) [voir quantité utilisée, scénario de contribution 1] x facteur de libération [incluant les conditions techniques et les mesures pour éviter les libérations])

Utilisations associées :

Lorsque des applications du consommateur final coïncident avec le présent scénario d'exposition, veuillez contacter OQ

Numéro du ES 5

court titre du scénario d'exposition

Utilisation comme produit intermédiaire ou dans la polymérisation

liste des descripteurs d'utilisation

Domaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU10: Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations* et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)
10660

Version / révision

9.02

conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

ERC6c: Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques

ERC6d: Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères

Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Utilisation comme intermédiaire (n'est pas en rapport avec les conditions sévèrement contrôlées). comprend le recyclage/la valorisation, le transfert de matériel, le stockage et les activités connexes de laboratoire, de maintenance et de chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).

Fabrication de polymères à partir de monomères dans des processus continus et discontinus, avec pulvérisation, déchargement et maintenance des réacteurs et formation immédiate de produits de polymères (par ex. mélange, agglomération en boulettes, dégazage de produit)

Autres explications

Utilisation industrielle

Évaluation des risques pour la santé humaine:

Pour les concentrations en-dessous de 10 %, si le mélange concernant la substance est classé comme non dangereux ; pas de RMM / OCs à observer

Scénarios contributants

Numéro du scénario contribuant

1

**Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition de l'environnement pour
ERC 4 ERC 6a ERC 6c**

autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.2, Les facteurs de libération de la (Sp)ERC ont été modifiés, Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC].

Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 14 to

montant annuel par site: 1400 to

La partie du tonnage régional utilisée localement: 1

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m³/d

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 0.02 %

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 0.012 %

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0.1%

Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des stations d'épuration industrielles (m³/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 0.228

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

aucun(e)

Conditions et mesures pour une revalorisation externe des déchets

aucun(e)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)
10660

Version / révision

9.02

Numéro du scénario contribuant 2
Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1, PROC 2, PROC 3, PROC 4, PROC 5, PROC 8a, PROC 8b, PROC 9, PROC 15

autre spécification

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

Propriétés du produit

Comprend les taux de la substance dans le produit : $\geq 10\%$

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

DE manquant

Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Formation des collaborateurs sur les procédés éprouvés

Bon standard d'hygiène personnelle

Minimiser les manipulations manuelles

Garantir par le design du processus que les projections et les renversements seront évités.

Éviter le contact avec les outils et les objets contaminés

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés. recouvrir intégralement la peau avec un matériau de protection léger adapté.

Estimation de l'exposition et référence de la source

Environnement

Environnement PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.084 mg/l; RCR: 0.836
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.443 mg/kg dw; RCR: 0.836
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.008 mg/l; RCR: 0.836
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.044 mg/kg dw; RCR: < 0.01
Sols agricoles	PEC: 0.009 mg/kg dw; RCR: 0.182
Station d'épuration	PEC: 0.009 mg/l; RCR: 0.182

ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES

L'utilisation des facteurs de libération permet à l'utilisateur en aval de vérifier au cours d'une première approche si la combinaison des conditions de production locales concorde avec les quantités libérées décrites dans ce scénario d'exposition. (calcul M(site) [voir quantité utilisée, scénario de contribution 1] x facteur de libération [incluant les conditions techniques et les mesures pour éviter les libérations])

Utilisations associées :

Lorsque des applications du consommateur final coïncident avec le présent scénario d'exposition, veuillez contacter OQ

Numéro du ES 6

court titre du scénario d'exposition

Inervention en laboratoires

liste des descripteurs d'utilisation

Domaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)
10660

Version / révision

9.02

Catégories des processus

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau
PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles

Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Utilisation de petites quantités en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations

Autres explications

Utilisation industrielle

Évaluation des risques pour la santé humaine:

Pour les concentrations en-dessous de 10 %, si le mélange concernant la substance est classé comme non dangereux ; pas de RMM / OCs à observer

Numéro du scénario contribuant

1

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 4

autre spécification

Outil logiciel utilisé : Chesar 2.2, Catégories spécifiques de rejet dans l'environnement [SPERC], Les facteurs de libération de la (Sp)ERC ont été modifiés.

Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 0.002 to

montant annuel par site: 0.05 to

La partie du tonnage régional utilisée localement: 1

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m³/d

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 100 %

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 50 %

Part de libération dans le sol en provenance du process: 5%

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission à l'extérieur du site

aucun(e)

Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des stations d'épuration industrielles (m³/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 2000 3

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

aucun(e)

Conditions et mesures pour une revalorisation externe des déchets

aucun(e)

Numéro du scénario contribuant

2

Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 10, PROC 15

autre spécification

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

Propriétés du produit

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)
10660

Version / révision

9.02

Comprend les taux de la substance dans le produit : $\geq 10\%$

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

DE manquant

Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Formation des collaborateurs sur les procédés éprouvés

Bon standard d'hygiène personnelle

Minimiser les manipulations manuelles

Garantir par le design du processus que les projections et les renversements seront évités.

Éviter le contact avec les outils et les objets contaminés

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés. recouvrir intégralement la peau avec un matériau de protection léger adapté.

Estimation de l'exposition et référence de la source

Environnement

Environnement PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 0.062 mg/l; RCR: 0.622
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.33 mg/kg dw; RCR: 0.622
Eau de mer (de surface)	PEC: 0.006 mg/l; RCR: 0.622
Eau de mer (sédiment)	PEC: 0.039 mg/kg dw; RCR: < 0.01
Sols agricoles	PEC: 0.006 mg/kg dw; RCR: 0.133
Station d'épuration	PEC: 0.624 mg/l; RCR: 0.014

ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES

L'utilisation des facteurs de libération permet à l'utilisateur en aval de vérifier au cours d'une première approche si la combinaison des conditions de production locales concorde avec les quantités libérées décrites dans ce scénario d'exposition. (calcul M(site) [voir quantité utilisée, scénario de contribution 1] x facteur de libération [incluant les conditions techniques et les mesures pour éviter les libérations])

Utilisations associées :

Lorsque des applications du consommateur final coïncident avec le présent scénario d'exposition, veuillez contacter OQ

Numéro du ES 7

court titre du scénario d'exposition

Inervention en laboratoires

liste des descripteurs d'utilisation

Domaines d'application

SU22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégories des processus

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC8a: Large utilisation en intérieur d'auxiliaires de traitement en systèmes ouverts

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)
10660

Version / révision

9.02

Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Utilisation de petites quantités en laboratoire, y compris transfert de matériel et nettoyage des installations

Autres explications

Usage professionnel

Évaluation des risques pour la santé humaine:

Pour les concentrations en-dessous de 10 %, si le mélange concernant la substance est classé comme non dangereux ; pas de RMM / OCs à observer

Scénarios contributeurs

Numéro du scénario contributeur

1

Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 8a

autre spécification

Outil logiciel utilisé : , Chesar 2.2.

Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: $\leq 2.75E-7$ to

Part utilisée régionalement du tonnage-UE: 0.1

Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Taux d'eau reçue: 18000 m³/d

autres conditions d'utilisation existantes affectant l'exposition de l'environnement

Utilisation intérieure/extérieure

conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 100 %

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 100 %

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0%

Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m³/d): 2000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 0.228

Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

aucun(e)

Conditions et mesures pour une revalorisation externe des déchets

aucun(e)

Numéro du scénario contributeur

2

Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 10, PROC 15

autre spécification

Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

Propriétés du produit

Comprend les taux de la substance dans le produit : ≥ 10 %

Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

DE manquant

Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.

Formation des collaborateurs sur les procédés éprouvés

Bon standard d'hygiène personnelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



TCD alcohol DM (packed)
10660

Version / révision

9.02

Minimiser les manipulations manuelles

Garantir par le design du processus que les projections et les renversements seront évités.

Éviter le contact avec les outils et les objets contaminés

Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés. recouvrir intégralement la peau avec un matériau de protection léger adapté.

Estimation de l'exposition et référence de la source

Environnement

Environnement PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 4.237 mg/l; RCR: < 0.01
Eau douce (sédiment)	PEC: 2.238E-4 mg/kg dw; RCR: < 0.01
Eau de mer (de surface)	PEC: 4.278E-6 mg/l; RCR: < 0.01
Eau de mer (sédiment)	PEC: 2.259E-5 mg/kg dw; RCR: < 0.01
Sols agricoles	PEC: 2.629E-6 mg/kg dw; RCR: < 0.01
Station d'épuration	PEC: 1.372E-4 mg/l; RCR: < 0.01

ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES

L'utilisation des facteurs de libération permet à l'utilisateur en aval de vérifier au cours d'une première approche si la combinaison des conditions de production locales concorde avec les quantités libérées décrites dans ce scénario d'exposition. (calcul M(site) [voir quantité utilisée, scénario de contribution 1] x facteur de libération [incluant les conditions techniques et les mesures pour éviter les libérations])

Utilisations associées :

Lorsque des applications du consommateur final coïncident avec le présent scénario d'exposition, veuillez contacter OQ

liste des descripteurs d'utilisation

ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES

L'utilisation des facteurs de libération permet à l'utilisateur en aval de vérifier au cours d'une première approche si la combinaison des conditions de production locales concorde avec les quantités libérées décrites dans ce scénario d'exposition. (calcul M(site) [voir quantité utilisée, scénario de contribution 1] x facteur de libération [incluant les conditions techniques et les mesures pour éviter les libérations])

Utilisations associées :

Lorsque des applications du consommateur final coïncident avec le présent scénario d'exposition, veuillez contacter OQ